



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## équipements

Question écrite n° 57174

### Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la possibilité pour les « seniors » d'accéder aux moyens d'information et de communication numérisés. Devant le succès obtenu par l'opération « micro-portable » menée par le Gouvernement au sein des universités, il lui demande s'il n'est pas possible de mettre en place une opération similaire en faveur des personnes retraitées n'ayant jamais utilisé d'ordinateur, ce qui aurait pour avantage d'encourager utilement ces publics à accéder aux moyens d'information et de communication numérisés.

### Texte de la réponse

La fracture numérique en France concerne en particulier les personnes âgées. Selon une étude du Credoc de janvier 2008, le nombre de seniors âgés de 60 à 69 ans et connectés à Internet est de 40 %. Cependant, ce chiffre tombe à 11 % pour les plus de 70 ans. Plusieurs raisons expliquent ce retard. Les freins à l'utilisation d'Internet pour les plus de 60 ans sont les suivants (Credoc, 2007) : 34,5 % d'entre eux trouvent que c'est trop compliqué, 24 % qu'Internet n'est pas utile, 11 % que les données sont insuffisamment protégées, 9 % que c'est trop cher, 4 % que le service après vente est insatisfaisant, et enfin 3 % pensent que la qualité est insuffisante. Même si environ un million de seniors supplémentaire ont acquis une connexion Internet en 2007 (vs 2006), il est nécessaire de réduire la fracture numérique sur cette cible, car plus de 5,7 millions de seniors restent « e-exclus » encore aujourd'hui en France. Plusieurs actions sont menées par le secrétariat d'État chargé de la prospective et de l'économie numérique : lancement au printemps 2009, par les opérateurs du marché, d'une offre globale « matériel, connexion, formation » à destination des seniors. Bilan de l'expérimentation menée dans les Alpes-Maritimes sur le maintien à domicile assisté par un centre d'appels visiophonique, incluant la prestation de services à la personne, et son extension à d'autres départements, avec la Délégation aux usages de l'Internet (DUI), l'Agence nationale des services à la personne (ANSP), la Direction générale de l'action sociale, l'Assemblée des départements de France, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Pour les personnes préférant l'accès à internet par mobile, favoriser la création d'un bouquet de services publics sur mobiles (DUI). Un appel à projets Proxima mobile, pour constituer un portail de services de proximité accessibles par mobile, a été lancé en juillet par la ministre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57174

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** Aînés

**Ministère attributaire :** Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 août 2009, page 7751

**Réponse publiée le** : 15 décembre 2009, page 12077